

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 170

Artikel: Travail temporaire : un pavé dans la mare
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La bataille électorale a été engagée au dernier moment par des opposants, auxquels les partisans du projet, sûrs de leur affaire, n'étaient manifestement pas préparés à répliquer. Données à peine une semaine avant la votation, les consignes de vote des partis et groupes divers étaient toutes négatives à deux exceptions près : celle du PAB, qui a octroyé un bien faible appui à « sa » municipale installée à la Direction des travaux publics, et celle du Parti socialiste, qui pensait sans doute au projet de Coop Berne (Migros Berne n'a, pour sa part, pas eu droit aux mêmes égards de la part des indépendants locaux qui ont laissé non sans ostentation le vote libre). Quant aux « Naturschützer », désormais grands défenseurs de l'environnement, indignés par les dimensions du shopping-center planifié (une fois et demie Spreitenbach), par les quatre mille places de parcage prévues et par les multiples voies d'accès correspondantes, ils ont démontré avec éclat l'incontestable impact actuel de l'argumentation anti-pollution.

A noter une incohérence supplémentaire de l'affaire Thoracker : la votation de dimanche dernier n'aura probablement qu'une conséquence désagréable sur le plan pratique. Car l'affectation des surfaces au sol était devenue définitive après une précédente votation populaire (28 juin 1970) : des bureaux prendront donc la place des magasins nécessaires aux vingt mille habitants qui résideront au Murifeld ces prochaines années.

Quant au Palais des Congrès, en vue de la construction duquel le peuple avait accepté une participation financière de la commune, il sera bâti de toute manière avec, ou plus vraisemblablement sans, l'argent de M. Uli Praeger. Et la collectivité paiera tout entière la jonction Thoracker.

On sourit du côté de Brugg/Bienne, où Carrefour ouvre le 15 mars son deuxième hypermarché de Suisse, et dans les communes avoisinantes de Berne, qui font assaut de propositions de terrains pour un shopping-center, avec en prime la possibilité d'ouvertures nocturnes.

VAUD

Travail temporaire : un pavé dans la mare

Le travail à temps partiel est un phénomène de notre époque.

La pénurie de personnel, la nécessité de limiter le nombre de travailleurs étrangers ont conduit les employeurs à s'assurer les services de personnes disponibles à l'heure, à la journée ou pour des périodes plus ou moins longues.

D'autre part, un réservoir de main-d'œuvre disponible était constitué par des femmes mariées peu chargées d'obligations familiales, des jeunes entre deux emplois, etc.

Cette situation a été jusqu'à maintenant exploitée par des bureaux privés qui retiennent la part du lion sur les salaires, prélèvement assorti de conditions restrictives en cas de transformation en contrat fixe des relations temporaires de travail. Ce monopole va-t-il prendre fin ? Le Canton de Vaud vient de décider de mettre gratuitement ses offices cantonal et communaux du travail, de même que les conseils de ses orienteurs professionnels, à disposition des employeurs et employés intéressés par le travail temporaire, et ceci pour toutes les professions.

Il faudrait que cette initiative soit largement connue, et imitée, afin que soit mis un certain ordre dans le domaine du travail temporaire; quitte à ce que soit renforcée pour cela la base légale permettant aux pouvoirs publics d'intervenir.

GENÈVE

Une place à prendre

Qui mettra la main sur les centres de loisirs de quartiers genevois ? La bataille qui s'engage à leur sujet est en tout cas significative de leur importance. Après avoir été quelque peu en réserve,

« La Voix ouvrière », par la plume de Pierre Karlen, vient de prendre la défense du centre le plus menacé, celui de La Jonction; « Communauté », hebdomadaire du parti chrétien-social, a consacré récemment un éditorial aux mouvements de quartiers.

Les précautions de 1964

Une face du problème est claire : les centres de loisirs échappent peu à peu au contrôle direct des autorités. En 1964 pourtant, à leur création, toutes les précautions avaient été prises (voir à ce sujet « Les Centres de Loisirs » aux Editions Adversaires) : subventionnés par le canton pour le salaire des animateurs et par les communes pour le loyer et l'exploitation, les centres étaient, à Genève, placés sous la responsabilité d'associations locales de tout repos; grâce aux délégués des associations de quartiers, des commerçants, le Parti radical était l'épine dorsale de ces groupements, avec l'aide de personnalités rassurantes, du maître principal aux délégués des paroisses.

L'ouverture

Depuis lors, la composition de ces comités a changé. Sous le signe d'une plus grande ouverture, rendue nécessaire par la difficulté du dialogue avec les utilisateurs, une place a été faite à des apprentis, à des étudiants soucieux de l'animation de quartier, de service civil. Sous leur impulsion, les membres des centres de loisirs participent aux actions qui, à La Jonction, aux Pâquis, aux Eaux-Vives, sont menées pour les espaces verts, contre les augmentations de loyers...

C'est en ville de Genève où cette tendance est la plus marquée que la réaction des autorités a été la plus vive. L'offensive est menée par les radicaux et par le conseiller administratif Buensod (démocrate-chrétien). Les subventions ne sont débloquées que mois après mois, les locations de salles doivent obtenir l'approbation de l'autorité qui espère un jour municipaliser les centres.